



Département du Calvados
Mairie de TREVIÈRES
17 Place Charles Delangle
14710 TREVIÈRES



PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN NORMANDIE

L'an deux mil vingt et un, le 28 juin à vingt heures, s'est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille DUFOUR – Maire, Loïc PÉRIOT - 1^{er} adjoint, Françoise DUSSERT-SARTHE – 2^{ème} adjoint, Odile BISSON – 3^{ème} adjoint, Arnaud RAULINE, Sandra LÉNAULT, Mathilde JULIEN, Évelyne VAUTIER, Françoise LE MARQUAND, Anny REVOLIO, Valérie TANQUEREL

Étaient excusés :

Frédéric FOSSEY, Fabienne LANDELLE (pouvoir donné à Sandra LÉNAULT), Mathieu LE RILLE, Gérald ROUSSEUW (pouvoir donné à Anny REVOLIO)

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 18 mai 2021

L'assemblée n'émet aucune remarque sur le compte-rendu de la réunion du 18 mai 2021.

Le compte-rendu est donc adopté à l'unanimité.

2. 1^{er} COPIL « Biodiversité » : présentation par Pierre-Louis DECHARROIS

Pierre-Louis DECHARROIS, stagiaire « biodiversité », présente le 1^{er} COPIL « biodiversité » qui s'est réuni le 15/06/2021, dans le cadre du label "Territoires engagés pour la nature. Sur une vingtaine de parties prenantes sollicitées, étaient présents aux côtés des élus de la commission développement durable : Service biodiversité de la DDTM, Conservatoire d'espace naturel, CREPAN, ANBDD, Agence de l'eau Seine Normandie, Parc des marais du Cotentin et du Bessin, GRAPE, Groupe mammalogique normand, Groupe de recherche d'étude des invertébrés du massif Armoricaire, Pierre Louis Decharrois, stagiaire biodiversité à la mairie de Trévières (université de Rouen) et Jessica Pawlak, stagiaire communication à la mairie de Trévières (université de Caen).

Ce 1^{er} comité de pilotage a permis aux acteurs de se rencontrer, de se connaître, et de mettre en valeur les bonnes pratiques en matière de biodiversité susceptibles d'être reproduites à Trévières, et surtout d'accompagner les élus dans leur connaissance. En effet, l'inventaire de la biodiversité sur la commune nécessite du temps, exige de l'expertise pour lancer de façon concrète des actions. La connaissance de l'ensemble des écosystèmes (les haies, les mares, ...) ne peut se mener dans son ensemble : il est nécessaire de faire des choix, de prioriser les enjeux pour mobiliser les experts et les associations de la biodiversité de façon cohérente.

L'engagement de Trévières apparaît pour l'ensemble des parties prenantes présentes comme une réelle opportunité pour l'ensemble du territoire. La commune est susceptible d'impulser et de créer un effet d'entraînement pour accélérer la prise de conscience en matière de préservation de la biodiversité. L'accompagnement sera indispensable, et le comité de pilotage valide de se réunir 2 fois par an pour bâtir ensemble cette stratégie écologique.

Au terme de la rencontre, plusieurs actions sont envisageables à court et moyen terme :

- prioriser les espèces à enjeux réglementaires
- créer des animations citoyennes en faveur de la connaissance de la biodiversité : soirée « Papillons de nuit » cet été, journées de la biodiversité à programmer en 2022
- porter une action de sciences participatives avec les associations, notamment sur les haies et les mares (prise en charge possible par l'agence de l'eau à hauteur de 80%) : restauration, curage, débroussaillage
- inviter les agriculteurs et les chasseurs au prochain comité de pilotage
- proposer un cadre partenarial sur un axe de travail pluridisciplinaire et pluriannuel afin d'ancrer les actions sur le long terme

3. Bail dérogatoire - Atelier du haras

Un bail dérogatoire a été conclu avec Monsieur Eric BOUCHER, repreneur de l'activité de Monsieur Vincent JAILLETTE, à compter du 1^{er} octobre 2020. Monsieur Eric BOUCHER souhaite le renouveler aux mêmes conditions que l'initial :

Durée : 6 mois (01/04/2021 au 30/09/2021)

Renouvelable jusqu'à 3 ans

Loyer mensuel : 436,01 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Trévières, à l'unanimité :

- **Accepte la conclusion d'un avenant au bail avec M. BOUCHER,**
- **Autorise Madame le Maire à signer les documents nécessaires.**

4. Logements communaux : Loyer du F3 au 2ème étage de la mairie / Caution sur l'ensemble des futurs baux

Madame LEMIÈRE a quitté son logement situé au 2ème étage de la mairie. Il s'agit d'un logement de type F3, d'environ 60 m².

Monsieur et Madame DESCAMPS sont intéressés par cette location et souhaitent y emménager en juillet.

- Loyer proposé : 400,00 €
- Charges mensuelles (chauffage au gaz) : 33,28 € jusqu'au 31/12/21 (révision le 1er janvier de chaque année)
- Caution : 1 mois de loyer
- à partir du 15 juillet 2021 avec loyer offert du 15 juillet au 31 juillet 2021 (ils peuvent ainsi libérer le logement F5 rue de Laheudrie au 31 juillet 2021 et leur éviter de payer 2 loyers en même temps)
- Exceptionnellement, compte tenu du contexte, faire prendre en charge la totalité des frais de bail par la collectivité

Françoise LE MARQUAND rejoint la réunion à 20h20 et participe à cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Trévières, à l'unanimité :

- **Attribue le logement à M. et Mme DESCAMPS, aux conditions fixées ci-dessus,**
- **Autorise Madame le Maire à signer le bail.**

Par ailleurs, il convient de délibérer pour confirmer qu'une caution équivalente à un mois de loyer sera demandée lors de la conclusion de chaque nouveau bail de location d'un logement communal. Cette caution sera remboursée à l'issue de l'état des lieux de sortie, sommes restant dues déduites.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Trévières, à l'unanimité, décide de demander 1 mois de loyer en tant que caution pour toutes futures locations de logements communaux.

5. Baux de location des logements communaux rédigés par Notaire

Compte tenu des règles sans cesse en évolution en matière de location de logements, il est proposé de :

- Mettre les logements en location chez notaire : état des lieux, recherche de locataires et présentations des demandes
- Faire rédiger les baux par notaire
- Demander une caution équivalente à 1 mois de loyer
- Prendre en charge les frais de bail pour moitié par la collectivité et pour moitié par le locataire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à faire rédiger les futurs baux de location des logements communaux par un Notaire, suivants les modalités détaillées ci-dessus.

6. BP71100 – décisions modificatives : Écritures comptables camion et Travaux de sondage de la micro-crèche

Décision modificative n°1 :

CAMION : les opérations de cession de l'ancien et d'achat du nouveau doivent faire l'objet d'une modification

Chapitre et Articles	DÉPENSES	RECETTES
Fonctionnement Dépenses - Chapitre 042 - Article 675	- 25 154,13	
Fonctionnement Dépenses - Chapitre 67 - Article 678	25 154,13	
Fonctionnement Dépenses - Chapitre 77 - Article 775		- 1 500,00
Fonctionnement Dépenses - Chapitre 042 - Article 7761		- 23 654,13
Fonctionnement Dépenses - Chapitre 77 - Article 7788		25 154,13
Fonctionnement Dépenses - Chapitre 040 - Article 2182		- 25 154,13
Fonctionnement Dépenses - Chapitre 13 - Article 1388		25154,13
Fonctionnement Dépenses - Chapitre 040 - Article 192	- 23 654,13	
Fonctionnement Dépenses - Chapitre 21 - Article 2188	23 654,13	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité, accepte cette décision modificative et autorise Madame le Maire à faire procéder aux écritures comptables sur le BP 71100 de 2021.

Décision modificative n°2 :

Les travaux de sondage du terrain de la micro-crèche sont à imputer à l'article 2031, des crédits doivent être virés sur cet article. Il convient de prendre une modification budgétaire.

Chapitre Articles	DÉPENSES	RECETTES
Fonctionnement Dépenses - Chapitre 20 - Article 2031	1 020,00	
Fonctionnement Dépenses - Chapitre 020 - Article 020	- 1 020,00	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité, accepte cette décision modificative et autorise Madame le Maire à faire procéder aux écritures comptables sur le BP 71100 de 2021.

7. Rétrocession de concession au cimetière

Vu la demande de rétrocession présentée par Madame Anita ROBERT, ayant exposé qu'elle avait fait l'acquisition en 2010 d'une concession perpétuelle dans le cimetière communal pour l'inhumation de son fils, Jimmy ROBERT. Son corps a été ré-inhumé à Saint-Hilaire et la concession de Trévières se trouve aujourd'hui vide de toute sépulture. Madame ROBERT déclare la rétrocéder à compter de ce jour à la commune, pour que celle-ci puisse en disposer comme bon lui semblera, sans remboursement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité, accepte cette rétrocession de concession, sans remboursement.

8. 2ème réserve incendie de Dungy : devis

Des devis ont été demandés pour la fourniture et pose d'une citerne incendie enterrée dans le hameau de Dungy.

Citerne n°2 – terrain de Monsieur Rauline

MARTRAGNY 36 908,27 € HT / SITPO 31 955,00 € HT / CARDONNEL 33 124,39 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité :

- **Choisit de retenir le devis de l'entreprise SITPO d'un montant de 31 955,00 € HT pour la fourniture et pose d'une citerne incendie,**
- **Autorise Madame le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation des travaux.**

9. Gymnase du Collège Octave Mirbeau : rétrocession

Suite à la délibération du 18 mai 2021 (n°2021-62), Monsieur THOMINES nous a demandé un rendez-vous et nous l'avons reçu le 5 juin 2021 : le Département souhaite nous sensibiliser au fait d'y installer le chauffage, pour ne pas le regretter ensuite.

Suite à ce rendez-vous, un mail a été adressé au département le 16 juin 2021 :

« Bonjour Patrick, Bonjour Madame MEZERETTE, Suite à notre dernier rendez-vous Patrick, au courrier du département en date du 18 mai 2021, et à votre demande d'installation du chauffage, nous souhaiterions inscrire à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil municipal du 28 juin 2021, l'installation éventuelle du chauffage dans le gymnase. Afin de préparer un dossier d'étude complet, pourriez-vous, s'il vous plaît, nous apporter quelques précisions :

- *quel type de chauffage envisagez vous*
- *est ce que tous les locaux du gymnase seront équipés d'un système de chauffage*
- *une programmation sera-t-elle possible pour une bonne gestion*
- *quel type d'isolation est prévue*
- *une étude énergétique du bâtiment est-elle possible afin d'évaluer le coût de fonctionnement du chauffage.*
- *le terrain attenant fait-il partie de la rétrocession ?*

Vous remerciant infiniment par avance pour ces précisions et restant à votre disposition, je vous souhaite une agréable journée. Bien à vous »

Le Département nous a adressé un mail le 25 juin 2021 :

« Bonjour Mme Dufour,

Comme je vous l'ai déjà indiqué à plusieurs reprises, les études de chauffage et d'isolation concernant le gymnase ne seront démarrées qu'après une décision de la municipalité quant à la propriété future de ce bâtiment. Vous serez informés des études énergétiques qui seront conduites dans le cadre des travaux mais, à ce stade, je ne peux pas répondre au type de chauffage ou d'isolation qui sera mis en œuvre.

Cependant, je peux déjà vous confirmer que les locaux le nécessitant (vestiaires, sanitaires, bureau, salle de sport) seraient prévus chauffés et qu'une régulation sera mise en place pour limiter la mise en chauffe aux horaires d'occupation.

Le terrain de sports attenant fera bien partie de la rétrocession et dès votre accord sur le sujet, nous pourrons mettre en place les clôtures de l'établissement en fonction. La sécurisation des collèges est une priorité donnée par le Président du Département et sur ce collège, leur mise en place est suspendue à cette décision.

Pour finir, il ne me semble pas que le collège dispose d'une auto-laveuse actuellement pour le gymnase mais en sera pourvu d'une très prochainement pour le collège. Cependant, lors d'un précédent rendez-vous, il me semble que Mr Thomines vous avait proposé de mutualiser celle présente dans le gymnase intercommunal.

Espérant avoir répondu à toutes vos interrogations en vue du conseil municipal du 28 Juin prochain, je reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires. Bien cordialement »

Sandra LÉNAULT a assisté au Conseil d'Administration du Collège : les professeurs de sport et Monsieur LAVENUE ont demandé où en était ce dossier car la décision devient urgente (sécurisation des accès du collège, etc.).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à la majorité (12 voix pour, 1 abstention), décide d'accepter la rétrocession du gymnase du collège avec l'ensemble des travaux de rénovation par le Département dont l'installation du chauffage dans l'ensemble du gymnase.

10. Projet de résidence seniors : Acquisition de terrain

Par délibération du 6 avril 2021 (n°2021-58), nous avons décidé de rechercher un terrain pour l'installation d'une

résidence senior.

Notre commune, répondant à tous les critères demandés, est retenue pour ce projet (accord verbal).

L'investissement de la construction de 16 appartements + espaces communs serait réalisé par un porteur de projet privé.

Un terrain d'une superficie de 2500 à 3000 m² est nécessaire

Une proposition de terrain a été faite : terrain près des commerces et des services

Nous sommes en attente de décision ou de demande de renseignements complémentaires du bureau d'étude du porteur de projet sur la faisabilité du projet sur ce terrain.

Ce terrain pourrait assurer une réserve foncière de terrain constructible pour la commune, peut-être en vue d'une étude pour la construction d'un écoquartier (la commune ne possède pas de réserve foncière constructible).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à conduire une négociation avec les propriétaires du terrain envisagé (8600 m²) et à rencontrer le propriétaire du terrain attenant à celui-ci pour connaître sa position sur une cession éventuelle de son terrain (également 8600 m²).

11. Projet Alimentaire Territorial : enjeux et labellisation

Le diagnostic partagé réalisé depuis janvier 2021 est terminé.

Le 29 juin à 18h00 sous la Halle, aura lieu la réunion publique de restitution des enjeux qui permettra à la population invitée et autres parties prenantes intéressées, d'exprimer leurs attentes au regard des 9 enjeux qui seront présentés. (Voir dossier joint)

Une fois ces enjeux hiérarchisés, il sera nécessaire de prioriser les actions, en fonction des moyens humains techniques et financiers. Cette priorisation se fera sur trois ans, durée de la labellisation de niveau 1 à laquelle Trévières peut prétendre.

Cette démarche de labellisation, si vous l'acceptez, permettra à la commune de répondre à l'appel à projet du plan de relance d'ici le 15 octobre 2021 pour obtenir les soutiens à la conduite des actions de courts termes.

Parmi ces actions, celle concernant le projet de maraîchage sur le terrain de 2.5 ha est la plus ambitieuse et la plus porteuse du programme de l'initiative alimentaire, puisqu'elle était déjà inscrite dans le contexte, à l'origine de la démarche de diagnostic.

D'autre part, la conduite des actions nécessite des moyens humains qui permettront d'assurer la coordination et l'animation de la démarche de façon globale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité, décide de demander la labellisation de niveau 1 pour le projet alimentaire territorial de Trévières et de commencer à préparer la réponse à l'appel à projet du plan de relance.

12. Cinergie – Étude de faisabilité pour la pose de panneaux photovoltaïques

Comme convenu lors de la réunion du conseil municipal du 18 mai dernier (DCM n°2021-76), des devis ont été demandés pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la pose de panneaux photovoltaïques afin de vérifier la portance de la toiture : CREAMHOME = 2 990 € HT / IBATEC = 2 100 € HT

Le plan de financement pourrait s'établir ainsi :

Action	Dépense	Participation SDEC	Participation communale
Étude de faisabilité	2 100,00	1 680,00	420,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité :

- Choisit de retenir le devis IBATEC d'un montant de 2 100,00 € HT
- Valide le plan de financement présenté,
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de l'étude

13. Point sur les équipements sportifs

Terrains de tennis :

Monsieur MOUTON a commencé la préparation du terrain (terrassement), les travaux vont suivre.

Équipements sportifs :

Suite à la délibération n°2021-63 (validation du projet et du plan de financement), les dossiers d'appels d'offres sont en cours de préparation par le maître d'œuvre et doivent être mis en ligne en fin de semaine par la mairie. Le dossier a été présente devant le comité de programmation LEADER. Il a été très apprécié et l'avis est très favorable (22 pour et 2 abstentions) et nous pouvons percevoir jusqu'à 50 000 €. La Région nous octroie 80 673 € pour participer au financement de ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité :

- Autorise la mise en ligne des dossiers d'appels d'offres,
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires.

14. Voirie et sécurité : étude de devis

La rue Jean-Pierre RICHARD est fermée à la circulation des véhicules par la pose de barrières mobiles dans la journée.

Ce système de fermeture pose des problèmes de sécurité :

- 1- La proximité de l'aire de jeux (ballons, enfants, etc.)
- 2- La pose aléatoire des barrières rend difficile la compréhension de la fermeture de cette rue
- 3- Les trottoirs sont occupés par les terrasses et les piétons circulent sur la route, ce qui pose problème quand les barrières ne sont pas installées
- 4- La proximité du parking avec 3 entrées et 3 sorties facilite l'accès aux commerces de cette rue.

Des devis ont été demandés à SIGNATURE - 2 options sont possibles :

- Plots rétractables : 6 760 € HT les 2 plots (un à chaque extrémité de la rue) : difficultés possibles liées aux réseaux souterrains
- Barrières pivotantes : 3 755 € HT pour 3 barrières (2 de 2 mètres et 1 de 2.5 mètres)

Les commissions sécurité et voirie se sont réunies le 21/06 et recommandent à l'unanimité de retenir le devis pour la fourniture et pose de 3 barrières pivotantes. Pour des questions de sécurité, ces dispositifs permettront une fermeture permanente de la rue Jean-Pierre RICHARD. L'accès aux véhicules de secours et/ou à toutes interventions nécessaires à l'entretien des bâtiments sera maintenu. Un arrêté municipal sera pris en ce sens.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à la majorité (7 voix pour, 6 voix contre) :

- **Accepte le devis de l'entreprise SIGNATURE pour la pose de 3 barrières d'un montant de 3 755.00 € HT,**
- **Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation des travaux.**

De nombreux véhicules stationnent sur les trottoirs et les passages piétons ce qui rend dangereuse la circulation des piétons. Les membres de la commission voirie ont fait un tour du bourg pour repérer les endroits à protéger et un devis a été demandé à SIGNATURE : 1 330 € HT pour la fourniture et pose de 7 potelets

Les commissions sécurité et voirie recommandent à l'unanimité de retenir ce devis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité :

- **Accepte le devis de l'entreprise SIGNATURE pour la pose de 7 potelets d'un montant de 1 330.00 € HT,**
- **Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation des travaux.**

15. Lavoir : rapport d'étude de structure et demande de devis de travaux

Fond'ouest va nous remettre une étude complémentaire concernant les travaux nécessaires à la stabilité du talus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à demander des devis pour la réalisation des travaux de stabilisation du talus.

16. La Poste

Fermures intempestives et répétées du bureau de poste, fermures envisagées en juillet août 2021 : lecture du courrier.

Mail du 22 juin 2021

« Bonjour Monsieur LETOURNEUR,

Nous avons rendez-vous jeudi 1er juillet 2021. J'avais souhaité y associer Monsieur THOMINES Président d'ISIGNY OMAHA Intercom car c'est l'intercommunalité qui a la compétence de la maison France Services.

Dans nos discussions, vous avez souvent évoqué les maisons France Services et il me paraissait intéressant qu'il soit présent. Malheureusement le 1er juillet 2021, ce n'est pas possible pour lui, il doit participer aux élections aux département du Calvados.

Est-ce possible pour vous de nous proposer d'autres dates ?

Dans l'attente de votre retour, je vous souhaite une agréable journée. Bien cordialement »

Mail du 23 juin 2021

« Bonjour Madame LEMAGNEN,

Le bureau de poste de notre commune est de plus en plus inaccessible aux habitants de notre territoire. Aujourd'hui encore, fermeture pour un agent absent, non remplacé, annonce faite dans la matinée.

Pour diverses raisons, la poste n'assure plus ses missions de proximité ; notre bureau de TREVIÈRES est sans cesse fermé. Nos habitants, les commerçants, artisans, entreprises et tous les services publics, notamment nos services de la mairie ne peuvent plus fonctionner normalement, nous renvoyant sans cesse vers LE MOLAY LITTRY ou ISIGNY SUR MER.

Pour la période estivale, vous nous avez adressé un calendrier conséquent de jours de fermeture. Cette situation devient inacceptable.

Nous aurons prochainement rendez-vous avec Mr LETOURNEUR et Monsieur THOMINES afin d'étudier ensemble l'avenir de notre bureau de poste, cette situation que vous nous imposez ne saurait perdurer.

N'est-il pas possible de proposer plus de remplaçants, de permuter des agents d'autres bureaux voisins afin d'assurer votre mission de proximité et d'éviter de laisser nos concitoyens dans une impasse qui se répète beaucoup trop souvent et qui dégrade fortement votre image.

Restant à votre disposition pour toute proposition de solutions, je vous souhaite une agréable journée. »

Réponse de la poste du 23 juin 2021

« Bonjour Madame Dufour,

Je comprends. Afin de faciliter les choses je vous ai envoyé un sondage Doodle ainsi qu'aux collaborateurs du Groupe de La Poste. Dès lors qu'une des propositions de date sera validée par chaque partie, je vous confirme.

Je vous souhaite une très bonne journée, Cordialement »

Mathilde JULIEN, conseillère municipale également référente de la Maison France Service, informe que les RDV avec les conseillers de la Poste ne sont plus possible sur Trévières. Les clients doivent aller au Molay-Littry. Elle alerte également sur les problèmes de mixité d'activités entre la Poste (activité commerciale) et les Maisons France Services (activité sociale).

Date de rendez-vous fixée au 8 juillet 2021

17. Culture : frais de déplacement des troupes de théâtre

La commission culture a reçu plusieurs demandes de prise en charge de frais de déplacement pour des troupes venant présenter leur spectacle :

- Collectif Art-Spes (« La Mouche » le 04/07) : Spectacle gratuit après leur résidence en avril dernier. En raison du décalage de la date du festival, ils demandent la prise en charge de leurs frais de déplacement : 293 €
- Théâtre de l'échappée (« Tapis » et « Quel Molière » le 30/07) : Coût du spectacle : 3000 € - La troupe demande en plus une prise en charge de leurs frais de déplacement (250 €) + un hébergement chez l'habitant (7 personnes dont 2 couples)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité :

- **Accepte de prendre en charge les frais de déplacement du Collectif Art-Spes d'un montant de 293 €,**
- **Refuse de prendre en charge les frais de déplacement du Théâtre de l'Échappée (demande faite après la signature du devis de 3000 €).**

18. Balayage de voirie : signature de convention avec Sainte-Marguerite d'Elle

La balayeuse de voirie est en panne et non réparable. Le balayage est donc effectué manuellement par les agents communaux. La commune de Sainte-Marguerite d'Elle s'est dotée d'une balayeuse de voirie et a formé un agent à son utilisation. Elle propose de mettre à disposition l'agent et le matériel (64 € / heure). Cette mise à disposition passe par la signature d'une convention. Les besoins sont estimés à environ 4 à 6 journées par an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition d'une balayeuse avec la commune de Sainte-Marguerite d'Elle.

19. Compte-rendu des commissions

Loïc PÉRIOT - Commission voirie :

Propositions de la commission voirie :

- Rue de la Halle : l'interdire aux véhicules de plus de 7,5 tonnes qui détériorent les trottoirs et les espaces verts.
 - Le bourg est actuellement en zone 30, il est proposé de le passer en zone 20 pour rendre le piéton prioritaire.
- Intervention de Sandra LÉNAULT : il s'agit de la création d'une zone de rencontre qui nécessite la pose de panneaux spécifiques. Des réparations de voirie vont être effectuées (trous, fissures) prochainement.

Une réunion de travail est programmée pour des travaux d'installation de chauffage au gaz par un particulier (rue de la halle) : ces travaux nécessitent de casser et refaire le trottoir neuf.

Sandra LÉNAULT – CA du Collège : Rapport de fonctionnement : la mission essentielle de l'année a été d'apaiser et renouer les relations avec les parents d'élèves, travail sur l'orientation, travail sur le numérique, travail des éco-délégués. Convention tripartite avec le Département et Isigny-Omaha de 6 années : fonctionnement, tarifs, personnel. Travail collaboratif de longue haleine, avec Madame GADY-DUQUESNE et l'intercommunalité. 3 classes de 3ème à la prochaine rentrée. Questions sur la rétrocession du collège. Monsieur NOURY quitte le collège à la fin de l'année scolaire et remercie le Département et la municipalité de Trévières.

Odile BISSON – Commission Culture : Les boîtes à livres ont été installées dans le bourg. Le court-métrage des collégiens a été diffusé vendredi 25/06 dans le cadre du projet « Éducation à l'image ». Dimanche 4 juillet : Festival Patrimoine et Nature. Les bonnes volontés sont les bienvenues pour aider à son organisation (dimanche à partir de 8h : café, 11h30 : pot d'accueil). Aujourd'hui, Noémie de Goussencourt est venue animer la première visite guidée de Trévières en avant-première du festival (Étonnants patrimoines).

Loïc PÉRIOT – Commission Développement durable : Randonnée biodiversité avec 14 éco-délégués du collège (environ 4 km), avec des experts de la LPO, le Parc des Marais, Sophie CHAMPAUX et nos 2 stagiaires. Françoise LE MARQUAND a apprécié l'échange avec les collégiens qui ont appris des choses aux adultes et ont pris plaisir à les piéger.

Mireille DUFOUR – PLUI : Prévion de modifications : modifier les surfaces d’extension dans les zones agricoles et diminuer la densité d’habitation dans les zones Uh.

20. Questions diverses

DÉLÉGATIONS EXERCÉES

- ✓ Devis SAS LECHEVALIER Mickaël – réparation porte WC Halle : 850 € HT
- ✓ Devis SIGNATURE – panneaux pour le chemin du Haut Bault : 1794,41 € HT

- ✓ Micro crèches : dépôt du permis de construire le 22 juin 2021
- ✓ Pose de la poubelle avec les éco délégués
- ✓ Lecture des courriers de Monsieur Alain BERTAUX et de la réponse du Département à Monsieur Valentin BERTAUX : du caillou va être ajouté dans le chemin près de l’EHPAD.
- ✓ Mise en responsabilité des inondations du sous-sol de Monsieur et Madame COULMAIN :
 - Rapport d’expertise SARETEC pour la commune et le Département de 2020
 - Saisie du tribunal administratif de CAEN contre le Département par Madame LIOT, Monsieur TRONÇON et Madame TOLMER : communication du mémoire de l’avocat.
- ✓ Mail des nouveaux propriétaires du Beau Moulin
- ✓ Fête Saint Exupère le dimanche 1er août 2021 : distribution des brioches le samedi 31 juillet 2021 matin, à partir de 9h, avec des jeunes. 6 élus minimum sont demandés pour distribuer les brioches dans toute la commune, divisée en 6 secteurs : Mireille DUFOUR, Odile BISSON, Françoise DUSSERT-SARTHE, Loïc PÉRIOT, Valérie TANQUEREL. Sandra confirme ultérieurement. La messe devrait se tenir sous la halle.
- ✓ Devis feu d’artifice musical : 2500 € (accepté à l’unanimité)
- ✓ Maisons fleuries : 4 inscrits, date de passage, date de remise de prix. Jury : Françoise DUSSERT-SARTHE, Anny REVOLIO, Valérie TANQUEREL, Odile BISSON le samedi 17/07 à 14h
- ✓ Françoise LE MARQUAND souhaite qu’un nouveau plan de Trévières soit réalisé (changement des noms de rues) : flyer + panneau dans le bourg
- ✓ Odile BISSON demande si le petit manège a fait une demande d’installation : il vient avec les auto-tamponneuses pour la Saint-Exupère.

Quelques dates :

- Réunion publique PAT : mardi 29 juin 2021 à 18h
- Festival Patrimoine et Nature : dimanche 4 juillet 2021
- Élections présidentielles 10 et 24 avril 2022 (réserver vos dimanches pour la tenue des bureaux du vote)
- Réunion publique à la rentrée pour bilan et projets : à programmer fin septembre
- Forum des associations : samedi 4 septembre matin à la salle des fêtes. Les associations vont être questionnées pour savoir si elles souhaitent son organisation.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h35

La prochaine réunion est fixée au mardi 7 septembre 2021 à 20h00

Liste des délibérations du conseil municipal prises lors de cette séance :

77. Approbation du compte-rendu de la réunion du 18 mai 2021
78. 1er COPIL « Biodiversité » : présentation par Pierre-Louis DECHARROIS
79. Bail dérogatoire – atelier du haras
80. Logements communaux : loyer du F3 au 2ème étage de la mairie
81. Caution sur l’ensemble des futurs baux
82. Baux de location des logements communaux rédigés par Notaire
83. BP71100 - Décisions modificatives
84. Rétrocession de concession au cimetière
85. 2ème réserve incendie de Dungy : devis
86. Gymnase du Collège Octave Mirbeau : rétrocession
87. Projet de résidence séniors : acquisition de terrain
88. Projet Alimentaire Territorial : enjeux et labellisation
89. Cinergie - Étude de faisabilité pour la pose de panneaux photovoltaïques
90. Appel d’offres pour les équipements sportifs
91. Voirie et sécurité : étude de devis
92. Lavoir : rapport d’étude de structure et demande de devis de travaux
93. Culture : frais de déplacement des troupes de théâtre
94. Balayage de voirie : signature de convention avec Sainte-Marguerite d’Elle
95. Feu d’artifice Saint Exupère

Signature des membres présents ayant pris part à ces délibérations :

Mireille DUFOUR Maire	Loïc PÉRIOT 1 ^{er} adjoint	Françoise DUSSERT- SARTHE 2 ^{ème} adjoint	Odile BISSON 3 ^{ème} adjoint	Arnaud RAULINE Conseiller municipal
Frédéric FOSSEY Conseiller municipal ABSENT	Sandra LÉNAULT Conseillère municipale	Mathilde JULIEN Conseillère municipale	Fabienne LANDELLE Conseillère municipale ABSENTE	Mathieu LE RILLE Conseiller municipal ABSENT
Evelyne VAUTIER Conseillère municipale	Françoise LE MARQUAND Conseillère Municipale	Anny REVOLIO Conseillère municipale	Gérald ROUSSEUW Conseiller municipal ABSENT	Valérie TANQUEREL Conseillère municipale